

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 6

Artikel: Résultats des votations fédérales du 26 février
Autor: Franzoni
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mentale solide. Chaque parti conservant sa liberté de décision basée sur sa propre conviction et ceci face à chaque question traitée.

Dès 1959 on a perpétué cette intégration, qui correspond à notre Confédération. En effet, une politique de changement entre majorité et opposition aurait été contraire à la structure fédéraliste du petit Etat suisse. Les moyens publics étaient abondants, les sollicitations sociales et militaires pouvaient être satisfaites sans trop de difficultés. La coalition au pouvoir ne montrait guère de signes de divergence. Au cours des années soixante, la société ainsi que, par la suite, le monde politique, furent l'objet de mouvements de jugements de valeur, tels les problèmes liés à la protection de l'environnement, les émeutes d'étudiants et enfin la «surpopulation étrangère», elle-même engendrée par une certaine négligence. Tous ces signes et manifestations pré-

visibles ne suffirent pas à ébranler la coalition gouvernementale.

Seuls le manque de ressources financières nouvelles et la récession économiques des années septante provoquèrent une évolution dont les suites politiques n'ont pas encore pris fin aujourd'hui. Les soulèvements d'étudiants à Zurich, Berne et Bâle, qui durèrent plusieurs mois, ont dénoncé le niveau d'affaiblissement général de la société, tout en mettant en évidence la fin d'une phase de distribution très généreuse des biens, en marquant le début d'une consolidation. Sous la surface intacte s'opérait et s'opère encore un profond changement. Pendant longtemps nous avons vécu dans un contexte qui offrait les avantages d'une conjoncture ininterrompue, alors qu'aujourd'hui nous en subissons les conséquences. Comme l'ont prouvé les émeutes estudiantines, notre société a perdu beaucoup de sa substance, tant sur le plan culturel que sur ce-

lui de sa politique gouvernementale. Lors du Congrès du parti socialiste, une nette majorité s'est prononcée en faveur du maintien de ce parti au sein de l'alliance gouvernementale. Ce sont les représentants des générations moyenne et ancienne, avant tout celles aux opinions syndicales, qui ont fait pencher la balance. Nous ne vivons plus dans un contexte de sécurité indiscutable et la situation intérieure de notre pays est la première chose que nous devons prendre en mains.

Oskar Reck

L'expression «formule magique» désigne la composition politique particulière de notre Gouvernement, née d'un accord tacite entre partis politiques.

En effet, depuis 1959, date de l'entrée de deux socialistes au sein de l'exécutif fédéral, les quatre plus grands partis se partagent, proportionnellement, les sept sièges du Conseil fédéral. Nous avons ainsi deux Conseillers fédéraux radicaux, deux démocrates-chrétiens, deux socialistes et un de l'Union démocratique du centre.

Résultats des votations fédérales du 26 février

Depuis des années, la Confédération est à la recherche de moyens financiers nouveaux en vue d'obtenir l'équilibre de ses comptes. On compte y parvenir par des recettes nouvelles et par des économies.

Le souverain ayant son mot à dire, il n'est guère facile de le convaincre, d'autant plus que nous sommes dans une période de récession économique.

Le 26 février, une redevance for-

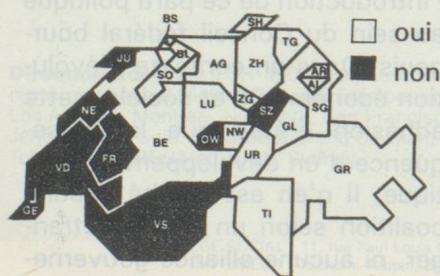
faitaire touchant les poids lourds, applicable durant dix ans, ainsi que l'introduction d'une vignette autoroutière furent les thèmes de la votation. Par ce biais, on attend des entrées de l'ordre d'un demi-milliard par an.

Par 58,7% de oui en faveur du premier objet et par 53% de oui touchant le second, le peuple suisse les a admis tous les deux, non sans que se dessine une très nette divergence entre la Suisse

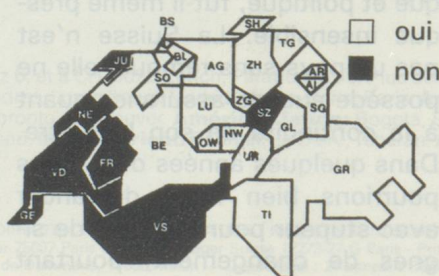
allemande (acceptante) et la Suisse romande (rejetante).

Ainsi, l'on peut s'attendre, dès 1985, à une augmentation des frais de transports de marchandises par la route; quant aux détenteurs de véhicules privés, ils devront faire l'acquisition, annuellement, d'une vignette de fr.30.- pour circuler sur les routes nationales. A noter que cette redevance frappera également les véhicules étrangers, même s'ils ne fe-

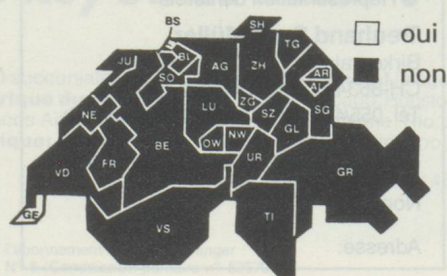
Taxe sur les poids lourds



Vignette autoroutière



Initiative sur le service civil



ront que transiter par la Suisse. Il convient de voir que cette taxe peut être considérée comme modeste si on la compare à celles exigées pour l'utilisation de réseaux autoroutiers de plusieurs de nos pays voisins.

Le troisième objet soumis à l'appréciation du peuple fut sans doute celui qui attira le plus de monde aux urnes, soit 52,2% des votants, ce qui peut être considéré comme une participation exceptionnelle.

Il s'agissait de l'initiative sur le service civil, qui a été rejetée par 63,8%.

Sujet très controversé, remettant

en discussion les valeurs fondamentales qui régissent les rapports entre le citoyen et l'Etat, l'Etat et l'armée. Une fois de plus, on constate que le principe citoyen-soldat est accepté par la majorité de la population, comme ce fut déjà le cas en décembre 1977, lorsque le peuple avait rejeté l'initiative de Münchenstein par 62,4% des votants. Seuls deux cantons ont présenté un résultat où les oui l'emportent, Genève avec 51,3% et Bâle-Ville avec 53,1%.

Ainsi, le service militaire reste obligatoire pour l'ensemble des citoyens, certainement parce que

les revendications des milieux qui ont lancé l'initiative engendraient des modifications trop brutales, voire fondamentales. En effet, le projet soumis en votation laissait purement et simplement le choix aux citoyens de faire du service militaire ou non; donc, on en trouverait la porte pour la création d'une armée de métier. L'obligation faite à ceux qui n'auraient pas voulu faire de service militaire d'effectuer un travail d'utilité publique compensatoire n'a pas été un élément déterminant, la sécurité primant.

SSE/Franzoni

Ernest Ansermet

Esquisse biographique

Ernest Ansermet naît le 11 novembre 1883, à Vevey, d'un père géomètre et d'une mère institutrice, dans un milieu où l'on pratique la musique en famille, en particulier chez son grand-père maternel, paysan à Mont-la-Ville. L'enfant, qui y passe ses vacances, apprend la clarinette et d'autres instruments de cuivre.

A côté de ses études secondaires, puis universitaires, il suit des cours de musique dans sa ville natale, si bien qu'il obtient en 1903 sa licence ès sciences et mathématiques de l'Université de Lausanne, tout en ayant, trois ans plus tôt, publié sa première composition musicale, *Conte d'Avril*, pour piano. Il enseigne à l'Ecole normale de Lausanne.

En 1905, année de la création de *La Mer*, de Debussy, Ansermet séjourne à Paris. Il y fréquente la **Sorbonne**, pour les mathématiques, et le **Conservatoire national**, pour la musique. Rentré au pays, il épouse en 1906 Marguerite Jaccottet, amie de C. F. Ramuz. En 1909, nouveau départ, mais cette fois pour Munich et Berlin,

où il assiste aux répétitions et concerts des Weingartner, Richard Strauss, Mottl et Nikisch. Il pratique la percussion au Blüthner-Orchester. De retour à Lausanne, il vit de l'enseignement et de sa plume de critique musical. En 1910, il rencontre Debussy à Paris, après la première audition des *Rondes de Printemps*. En 1911, pour la première fois, Ansermet dirige un concert symphonique à Lausanne. Au programme: Debussy (*Prélude à l'Après-midi d'un Faune*), Jacques-Dalcroze et Beethoven (*4^e Symphonie*). C'est un grand succès.

En 1912, Ansermet est appelé à succéder à Lacerda à la tête de l'Orchestre du Kursaal de Montreux. Jusqu'en 1914, l'activité sera intense, les programmes très éclectiques pour l'époque et le mi-

lieu, et les rencontres déterminantes... pour l'histoire de la musique. C'est qu'à Clarens, Ansermet a pour voisin Strawinsky, de qui l'on crée *Le Sacre du Printemps*, en 1913 – et Ravel. Grâce à l'hospitalité du foyer d'Ansermet, Ramuz, Budry, les Cingria, Auberjonois fréquentent ces musiciens, et l'on jette les bases des **Cahiers vaudois...**

En 1914, à la déclaration de guerre, l'Orchestre du Kursaal est dissous, et Ansermet prend la tête de l'**Association symphonique romande**, à Lausanne. Entreprise qui dure trois mois, tant les difficultés sont grandes. Mais à Genève, Stavenhagen meurt, et l'on appelle, au début de 1915, Ansermet pour y assumer la direction des concerts d'abonnement. Au même moment, Diaghilev, privé

Dates et lieux de l'Exposition Ernest Ansermet

7-24 juin 1984:

12 juillet - 15 août 1984:

Septembre 1984:

12-27 octobre 1984:

3 novembre - 1 décembre 1984:

12 décembre '84 - 11 janvier 1985:

Mars 1985:

Septembre 1985:

Boston: Boston University

Buenos Aires: Teatro Colon

New York: Public Library

Strasbourg: Bibliothèque Nationale

Londres: Barbican Center

Bruxelles: Bibliothèque royale

Albert 1^{er}

Paris: Centre Poussepin

Budapest: Théâtre Erkel

(Suite de cet article dans le numéro 7)